



## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

### **Projet de Plan Climat-Air Energie Territorial (PCAET)**

Le Plan Climat-Air Energie Territorial (PCAET) est un plan à la fois stratégique et opérationnel, qui a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'action et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques suivantes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air et la réduction des polluants atmosphériques ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique.

Après une première phase d'étude et de co-construction, un projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération le 20 avril 2021. Le PCAET et son évaluation environnementale ont ensuite été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président de Région. Désormais, et en application de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique du projet PCAET de Guingamp-Paimpol Agglomération va être mise en œuvre.

**Cette consultation se déroulera du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022.**

Le dossier soumis à consultation du public comprend :

- Le diagnostic du PCAET ;
- La stratégie du PCAET ;

- Le programme d'action du PCAET ;
- L'évaluation environnementale du PCAET ;
- Le résumé non technique de l'évaluation environnementale ;
- La délibération du Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération du 20 avril 2021 arrêtant le projet de PCAET ;
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 2 septembre 2021 ;
- L'avis du Préfet de la région du 23 juillet 2021.

Dès lors, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ces documents et transmettre leurs observations et propositions sur une période comprise du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022.

#### **Mise à disposition du dossier**

Le dossier soumis à consultation sera mis à disposition du public à **partir du 17 octobre 2022 à 9h00** :

- Sur le site internet de l'Agglomération : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/>
- Sur support papier au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération.  
Attention, des travaux sont en cours au sein, le siège est temporairement déplacé au :  
3 rue Auguste Pavie – 22200 Guingamp  
Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00-12h00 et 13h30-17h00

#### **Mise à disposition du dossier**

Le public pourra dresser ou formuler ses observations et propositions de deux manières :

- Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse : [www.guingamp-paimpol-agglo.bzh](http://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh) ou en écrivant à l'adresse mail du Plan Climat : [climatenergie@guingamp-paimpol.bzh](mailto:climatenergie@guingamp-paimpol.bzh)
- Sur le registre papier disposé à cet effet à côté du dossier papier situé au siège de l'Agglomération.

Cette consultation **sera close le 17 novembre 2022 à 17h00**. Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la consultation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée. Le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, sera soumis au vote définitif du Conseil Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération valant approbation.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet : [www.guingamp-paimpol-agglo.bzh](http://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh) pendant une durée de 6 mois.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue par mail : [climatenergie@guingamp-paimpol.bzh](mailto:climatenergie@guingamp-paimpol.bzh).